



Rapport d'évaluation d'une demande de catégorie B, sous-catégorie 5.0

Numéro de la demande : 2016-3283
Demande : Nouvelle limite maximale de résidus de principes actifs de qualité technique déjà évalués
Produit : Fongicide de qualité technique pyriméthanil
Numéro d'homologation : 28010
Principe actif (p.a.) : Pyriméthanil
Numéro de document de l'ARLA : 2779012

Objet de la demande

La présente demande vise à établir une limite maximale de résidus (LMR) pour le pyriméthanil sur et dans les grenades et à modifier les LMR de certaines cultures et certains groupes de cultures.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation des propriétés chimiques, évaluation environnementale ou évaluation de la valeur n'est requise dans le cadre de la présente demande.

Évaluation des risques pour la santé

Les données sur les résidus de pyriméthanil dans la grenade ont été présentées en vue d'étayer la limite maximale de résidus sur la grenade importée. De plus, dans le cadre de la présente demande, on a réévalué les données provenant d'essais en champ des résidus de pyriméthanil sur et dans les fruits à pépins, les bleuets, les tomates et les oignons. Des études sur le processus de transformation de pommes et de tomates traitées ont également été réévaluées pour déterminer le potentiel de concentration des résidus de pyriméthanil dans les denrées transformées.

Limites maximales de résidus

La recommandation concernant les limites maximales de résidus (LMR) pour le pyriméthanil repose sur les données des essais en champ présentées et réévaluées, et les indications fournies par le [calculateur de limites maximales de résidus de l'Organisation de coopération et de développement économiques](#). Le tableau 1 indique les LMR proposées pour les résidus de pyriméthanil dans et sur les cultures et les produits transformés. Les résidus dans les denrées transformées qui ne sont pas indiquées au tableau 1 sont assujettis aux LMR proposées pour les produits alimentaires bruts (PAB).

TABLEAU 1. Résumé des données d'essais en champ et des données de transformation alimentaire utilisées pour appuyer les limites maximales de résidus (LMR)

Denrée	Méthode d'application/ dose d'application totale	DAR (jours)	Résidus de pyriméthanil (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR actuellement établie (ppm)	LMR recommandée (ppm)
			MME ET	MPE ET			
Oignons secs	Application foliaire / 2,4 kg p.a./ha	7	< 0,05	0,096	Sans objet	0,1 (Oignons, sous-groupe de cultures 3-07A)	0,2 (Oignons, sous-groupe de cultures 3-07A)
Tomates	Application foliaire / 1,50 kg p.a./ha	1	0,06	0,37	Pâte de tomate (1,2 x) Purée de tomate (0,3 x)	0,5 (Tomates)	0,5 (Tomates, sous-groupe de cultures 8-10A)
Bleuet	Application foliaire / 1,60 kg p.a./ha	0	1,08	5.13	Sans objet	8 (Petits fruits des genres Ribes, Sambucus et Vaccinium, sous-groupe de cultures 13-07B, à l'exception des groseilles à maquereau et des bleuets nains) 5 (Groseilles à maquereau) 3 (Bleuets nains)	8 (Groseilles à maquereau et bleuets nains)

TABLEAU 1. Résumé des données d'essais en champ et des données de transformation alimentaire utilisées pour appuyer les limites maximales de résidus (LMR)							
Denrée	Méthode d'application/ dose d'application	DAR (jours)	Résidus de pyriméthanil (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR actuellement établie	LMR recommandée (ppm)
Grenade	Trempage après la récolte/1000 ppm pendant 1 minute	Sans objet	1,51	1,66	Sans objet	Aucun	5
Pommes	Brumisation thermique après la récolte/8,1 à 10,8 g p.a./tonne de fruits	Sans objet	0,43	5,83	Jus de pommes (0,4 x)	14 (Fruits à pépins, groupe de cultures 11)	15 (Fruits à pépins, groupe de cultures 11-09)
Poire			3,51	3,51			

MMEET = moyenne la moins élevée des essais sur le terrain; MPEET = moyenne la plus élevée des essais sur le terrain

Après examen de toutes les données disponibles, les LMR proposées au tableau 1 sont recommandées en ce qui concerne les résidus de pyriméthanil. Les résidus présents dans ces denrées aux LMR proposées ne présenteront de risque inacceptable pour aucun segment de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Aucune évaluation de l'exposition toxicologique ou professionnelle n'est requise dans le cadre de la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des données disponibles concernant le fongicide de qualité technique pyriméthanil et les a jugées suffisantes pour étayer la fixation d'une LMR dans et sur les grenades importées et modifier les LMR de certaines cultures et certains groupes de cultures.

References

PMRA	References
Document	
Number	
2655171	2012, Magnitude of Residues of Pyrimethanil in Post-Harvest Treated Pomegranates, DACO: 7.4.1

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2017

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.